



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le 21 DEC. 2018
ID : 039-283900017-20181218-C2018_29-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 18 décembre 2018**

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
19/11/2018

Délibération n° C 2018-29

Evolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2019

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT.

Suppléant :

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Chantal TORCK, Messieurs Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI.

Secrétaire de séance : Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Monsieur Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER. Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON était excusée.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-26 du 5 décembre 2017 sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-5 du 30 janvier 2018 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-13 du 29 mars 2018 relative au Budget Primitif 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-21 du 19 juin 2018, relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-22 du 19 juin 2018, relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 novembre 2018 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le SDIS, comme les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débat d'orientation budgétaire (DOB) puis un vote du budget primitif annuel.

Conformément à l'article L.1424-35 du CGCT, le SDIS a par ailleurs l'obligation de conduire une démarche permettant à ses principaux financeurs (Département, Communes et EPCI compétents) d'inscrire, dans leur propre budget, les crédits nécessaires à son financement.

Dans ce cadre, le SDIS doit adopter deux délibérations :

- une première portant sur l'évolution de ses ressources et de ses charges prévisibles qui sera transmise au Département avant le vote de sa contribution,
- une seconde fixant le montant prévisionnel des contributions des Communes et EPCI, devant être notifié avant le 1er janvier de l'exercice concerné.

Le présent rapport traite de l'évolution des ressources et des charges prévisibles des sections de fonctionnement et d'investissement du SDIS du Jura pour l'exercice 2019.

Préambule

La préparation budgétaire 2019 s'inscrit dans un contexte opérationnel, économique et politique encore difficile.

Le SDIS du Jura doit en effet faire face à une hausse continue des sorties de secours (+ 5,6% en 2018), conséquence notamment des indisponibilités de transporteurs sanitaires privés, de l'appui au SMUR et de la réorganisation hospitalière.

Le SDIS est ainsi confronté à une tension opérationnelle entre la charge et la ressource. Cette tension est accentuée la journée et la situation est devenue très inquiétante. Cette charge opérationnelle, dans son volet de permanence de soins, éloigne le SDIS de son cœur de métier : l'urgence. C'est une activité subie et en augmentation avec une part importante de transport et un temps aux urgences qui obèrent la disponibilité opérationnelle. Le SDIS est devenu en quelques années la variable d'ajustement des politiques de santé et de permanence de soins. Les impacts de cette nouvelle réalité opérationnelle sont importants : sur la qualité du service, sur l'humain, sur les missions fonctionnelles, sur le risque juridique et sur les finances.

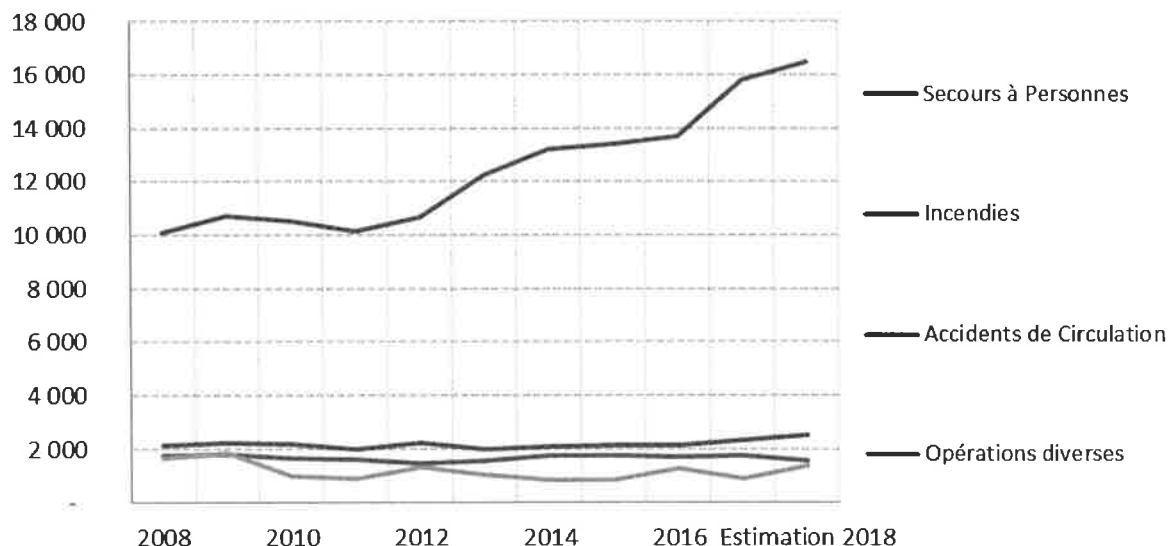
Nos financeurs institutionnels (Département, EPCI, communes) sont dans une situation économique et budgétaire délicate compte tenu du niveau de ressources dont ils bénéficient de l'Etat et des charges transférées.

La menace liée à la directive européenne sur le temps de travail conduisant à considérer le SPV comme un travailleur pourrait changer la donne pour les SDIS dans les années à venir si elle se concrétisait.

En application du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et du Règlement opérationnel, le SDIS s'engage à atteindre ses objectifs opérationnels tout en poursuivant les efforts de maîtrise budgétaire entrepris depuis plusieurs années.

L'objectif est également de développer la pluri-annualité au-delà des seules infrastructures en étendant notamment le domaine des autorisations de programme.

Evolution des sorties de secours par nature d'intervention



ANNÉE	SORTIES DE SECOURS				
	Accidents de circulation	Incendie	Autres	Secours à personne	Total
2008	1 763	2 143	1 654	10 101	15 661
2009	1 782	2 244	1 815	10 730	16 571
2010	1 663	2 197	989	10 524	15 373
2011	1 579	1 981	879	10 126	14 565
2012	1 451	2 237	1 302	10 658	15 648
2013	1 564	2 002	1 004	12 247	16 817
2014	1 733	2 074	840	13 232	17 879
2015	1 758	2 104	852	13 424	18 138
2016	1 709	2 119	1 276	13 711	18 815
2017	1 737	2 306	886	15 830	20 759
Estimation 2018	1 550	2 495	1 372	16 502	21 919

Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2019 s'appuierait sur :

- une stabilité des montants globaux des contributions : celle du Département et celle des communes et des EPCI,
- une hausse des recettes liées aux interventions soumises à facturation, par révision des tarifications et par la progression du nombre, notamment pour celles effectuées à la demande de la régulation médicale pour les urgences pré-hospitalières et l'appui au SMUR
- une très légère baisse des charges à caractère général, des efforts de gestion continus conséquents ayant été et étant réalisés par les services du SDIS,
- une augmentation de la masse salariale qui devrait permettre de poursuivre le renforcement de la capacité opérationnelle par l'embauche de sapeurs-pompiers professionnels,
- une augmentation des dépenses d'investissement liée aux constructions des CIS de LONS-LE-SAUNIER, des ROUSSES, d'ORCHAMPS-CHAUX, d'ARBOIS ainsi que de la nouvelle plateforme logistique départementale, projets ayant tous été engagés antérieurement, auxquels pourraient s'ajouter le lancement des CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du LIZON,
- la poursuite de l'effort de renouvellement du parc de véhicules d'incendie et de secours, générant une hausse des crédits d'investissement dédiés.

La prévision budgétaire présentée dans ce rapport n'intègre pas la prise en compte du solde d'exécution des crédits votés en 2018, constaté uniquement à la clôture de l'exercice. Par conséquent, le financement des sections devra être révisé préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire en intégrant au Budget Primitif 2019 tout ou partie des résultats de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2018.

I - Les ressources prévisibles

Les recettes de fonctionnement

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision BP 2019	Evolution N-1
Contribution du Département	7 829 548 €	7 629 548 €	7 629 548 €	7 629 548 €	0,00%
Contribution des Communes et EPCI	8 849 373 €	8 847 849 €	8 849 373 €	8 849 373 €	0,00%
Produits des services	666 933 €	758 260 €	744 520 €	940 000 €	26,26%
Autres ressources de fonctionnement	414 991 €	403 954 €	1 350 856 €	1 072 729 €	-20,59%
Ressources en provenance de l'investissement	450 354 €	372 397 €	- €	- €	0,00%
TOTAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 211 199 €	18 012 008 €	18 574 297 €	18 491 650 €	-0,44%

Les contributions

Les contributions du Département, des Communes et des EPCI constituent entre 88 et 89% des ressources annuelles de fonctionnement du SDIS.

Le montant global de la contribution des communes et EPCI au budget de fonctionnement resterait inchangé à 8 849 373 €, identique depuis 2011.

La contribution du Département serait de 7 629 548 €, soit à un niveau identique aux exercices 2017 et 2018.

La part des contributions Communes et EPCI / Département serait respectivement de 53,7 % et de 46,3%, comme depuis 2017.

Les produits des services

Les recettes correspondantes aux prestations facturées par le SDIS devraient croître significativement en 2019 pour atteindre 940 000 € minimum contre 744 520 € en 2018.

Une hausse des recettes liées aux interventions soumises à facturation, par révision des tarifications et par la progression du nombre, notamment pour celles effectuées à la demande de la régulation médicale pour les urgences pré-hospitalières et l'appui au SMUR, permettrait de dégager plus de 26% de recettes supplémentaires pérennes. La prévision, prudente, pourrait être revue à la hausse au BS.

Les autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement correspondraient à :

- des remboursements en annuités versés par un certain nombre de communes dans le cadre de la construction de casernes (118 498 €).
- des remboursements en annuités versés par le Département au titre des intérêts d'emprunt des prêts SDIS pour les constructions de CIS auquel le Département a apporté sa participation (141 760 €) en augmentation en 2019 de 53 000 € avec la souscription du nouvel emprunt dédié à la construction du CIS de Lons-le-Saunier, pour le capital de 2 650 000 € correspondant à la part prise en charge par le Département à 50%.
- des atténuations et des remboursements de charges (37 000 €),
- des produits exceptionnels (35 000 €) tels que des indemnités d'assurances, ainsi qu'à des produits divers de gestion (4 200 €).

Comme en 2018, il n'est pas envisagé pour l'instant de recourir à la neutralisation des amortissements immobiliers compte tenu de la charge d'investissement de 2019.

Enfin, la section de fonctionnement devrait être équilibrée grâce à l'affectation, partielle ou totale, du résultat net cumulé des exercices précédents.

Les mesures d'optimisation des coûts, qui avaient permis de dégager 1 028 882 € repris au BP 2018, dont 212 926 € ont été affectés en BS 2018 en recette d'investissement, permettraient, au vu des consommations des crédits au 1^{er} novembre 2018, d'envisager de reprendre 600 000 € à 700 000 € en section de fonctionnement au Budget Primitif 2019.

Les recettes d'investissement

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision BP 2019	Evolution BP2019/ BP 2018
Recettes ordinaires (FCTVA et FAI)	856 469 €	469 344 €	390 000 €	780 000 €	100,00%
Financement des casernes	429 217 €	676 634 €	1 925 609 €	1 762 837 €	-8,45%
Emprunts (financement des bâtiments)	- €	- €	1 611 630 €	4 200 000 €	160,61%
Amortissements	2 794 192 €	3 085 557 €	3 003 159 €	3 245 889 €	8,08%
Autres recettes d'investissement	873 296 €	5 838 €	280 468 €		-100,00%
* TOTAL des RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 953 173 €	4 237 373 €	7 210 866 €	10 008 726 €	38,80%

*Hors reprise du solde d'exécution N-1

Les recettes d'investissement, qui atteindraient 10 008 726 € en 2019, progresseraient de 38.80 % par rapport au BP 2018 compte tenu des opérations de travaux prévues en particulier les constructions du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des Services Logistiques, des CIS ORCHAMPS-CHAUX à RANCHOT, des ROUSSES et d'ARBOIS, auxquels pourraient s'ajouter le lancement des CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du LIZON.

Au jour de la rédaction de ce rapport, il est possible que le Département vote dans le cadre d'une DM ou de son BS une subvention d'investissement dont le montant reste à déterminer, destinée à aider le SDIS dans ses investissements immobiliers.

Les emprunts

Il faut noter qu'il n'y a pas eu recours à l'emprunt en 2018 pour financer le début des opérations à MONTMOROT grâce au solde de 394 000 € des opérations de VILLENEUVE-SOUS-PYMONT versé par ECLA et le Département, chacun pour moitié.

Le plan de financement pour la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques prévoit un emprunt pour un montant total de 3 727 353 €, en 2019 seulement probablement.

Le montant d'emprunt à inscrire au BP 2019 en termes d'autorisation et d'équilibre, compte tenu du décalage des dépenses et des recettes, dépendra de la capacité d'autofinancement. La consultation bancaire est en préparation.

La phase de mobilisation serait sur l'exercice 2019 avec consolidation en principe à compter de 2020.

Le Département remboursera au SDIS en annuités d'emprunt sa part de 50% pour la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER, soit 2 650 000 €, inclus dans l'emprunt précité.

Les subventions d'équipement

La baisse de 8,45% des subventions d'équipement versées par les communes et EPCI, qui participent pour moitié au financement de ces nouvelles casernes s'explique notamment par les 394 000 € précités budgétés et rentrés en 2018.

- Leur niveau reste cependant élevé à 1 762 837 € de par les constructions des CIS des COMBES, d'ORCHAMPS-CHAUX, des ROUSSES, d'ARBOIS, et l'opération de MONTMOROT.

Le fonds de compensation de la TVA

Les ressources liées à l'encaissement du FCTVA, qui correspondent à 16,404% des dépenses d'investissements éligibles mandatées l'année précédente, devraient également progresser fortement en 2019 grâce à la hausse des dépenses d'équipement en 2018. Les recettes du FCTVA continueront d'augmenter de manière significative en 2020 surtout, et en 2021 à la suite des opérations de travaux citées précédemment. Elles font partie du plan de financement des projets.

La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements augmente plus de 8% sur l'exercice 2019, représentant un peu plus de 32% des ressources d'investissement en 2019, contre 41.65% en 2018. Le volume des opérations immobilières et du programme d'équipement devrait néanmoins entraîner une hausse importante de la dotation aux amortissements dans les années à venir. La question de la neutralisation des amortissements immobiliers, qui reste un outil de financement précieux pour la section de fonctionnement, se reposera.

II – Les charges prévisibles

Les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers et amortissements)

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision BP 2019	Evolution BP 2019/ BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 504 212 €	2 555 407 €	2 816 886 €	2 803 890 €	-0,46%
Chapitre 012 - Charges de personnel	12 226 631 €	11 582 572 €	12 164 920 €	11 986 590 €	-1,47%
<i>dont personnels permanents</i>	7 401 622 €	7 530 386 €	7 758 970 €	7 884 370 €	1,62%
<i>dont sapeurs-pompiers volontaires</i>	3 669 374 €	3 156 098 €	3 316 950 €	2 982 000 €	-10,10%
<i>dont anciens SPV</i>	1 155 635 €	896 089 €	1 089 000 €	1 120 220 €	2,87%
Chapitre 65 - Autres charges courantes	140 046 €	145 691 €	184 182 €	141 700 €	-23,07%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	7 630 €	13 371 €	- €	1 000 €	
022 - Dépenses imprévues			30 000 €	30 000 €	0,00%
Autres (cessions)	33 725 €	72 825 €	218 468 €	- €	-100,00%
TOTAL	14 912 243 €	14 369 867 €	15 414 456 €	14 963 180 €	-2,93%

	2016	2017	BP 2018	BP 2019
Ratio de rigidité structurelle	68,08%	65,12%	66,34%	65,91%

Le budget de fonctionnement du SDIS se caractériserait par une rigidité des charges (65,91 % en 2019) inférieure à la moyenne nationale des SDIS de même catégorie (75%). D'autre part, la dépense de fonctionnement par habitant, établie à 57,46 €, reste également en deçà de la moyenne des autres établissements comparables (68 €/habitant).

Charges à caractère général

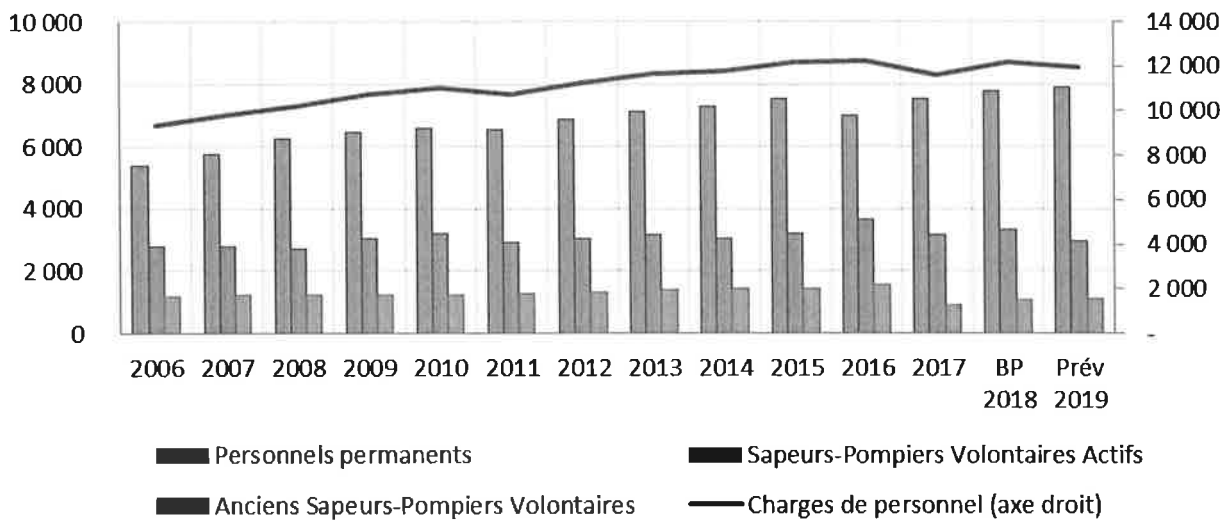
Le SDIS a engagé depuis plusieurs années une politique de rationalisation de ses charges à caractère général, permettant d'envisager une très légère baisse de 0,46% des crédits en 2019 tout en garantissant le bon fonctionnement des services. Malgré une augmentation liée aux fluides en 2018 (électricité, gaz, combustible, carburant), essentiellement en carburant, en raison de l'activité opérationnelle et de la hausse des tarifs, on prévoit cependant :

- une diminution de 20% (68 000 €) des crédits en maintenance générée par l'achèvement de la maintenance ponctuelle des échelles et la maintenance informatique

- une baisse de 43 000 € réalisée sur les contrats d'assurances, la dépense DO-TRC de l'opération de Montmorot ne portant que sur l'exercice 2018.

Charges de personnel

Evolution des dépenses de personnel (milliers €)



Personnels SPP et PATS :

En matière de ressources humaines, une politique stricte de gel des effectifs et de restructuration interne a permis de contenir l'augmentation de la masse salariale à 1,7% entre 2014 et 2017. Cependant, la hausse continue de l'activité opérationnelle a confirmé les besoins de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels.

La couverture opérationnelle repose sur la complémentarité avec les sapeurs-pompiers volontaires, mais la disponibilité de ces derniers est malgré les efforts déployés parfois plus faible en journée semaine sur des secteurs parfois très sollicités. Ainsi, les crédits alloués aux dépenses de personnel permanent en 2018 ont pu être revalorisés notamment grâce aux opportunités sur la baisse de certaines charges générales, et de nouveaux postes ont été créés en 2018 : un infirmier SPP, 3 SPP non officiers, 1 PATS cadre A contractuel en anticipation du départ à la retraite d'un cadre B en 2019.

Le gel du point d'indice pour 2019 est toujours d'actualité. Les effets PPCR, GVT, avancement de grade sont toujours présents, un OSPP est en congé longue durée.

Les ressources ouvertes en fonctionnement dans le cadre des discussions avec l'ARS, sus-évoquées, devraient permettre de poursuivre le recrutement par celui d'OSPP nécessaire pour assurer des missions opérationnelles et fonctionnelles, tous les cadres du SDIS étant très sollicités.

Pour l'instant le montant au BP 2019 pourrait s'établir à environ 7 884 370 € concernant SPP et PATS, ce qui constituerait une augmentation de 1,62 %, sans le recrutement d'OSPP lié au niveau de ressources effectives de l'ARS.

Il serait toutefois souhaitable que la pluri-annualité dans cette matière aussi permette une lisibilité sans préjuger d'ajustements annuels.

Sapeurs-Pompiers Volontaires :

a) SPV en activité :

L'enveloppe budgétaire allouée à l'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires pourrait s'établir en 2019 à hauteur de 2 982 000 € (3 317 000 € au BP 2018).

Au vu des projections de consommation 2018 on partirait sur une base de 2 855 000 €, augmenté de 10 000 € pour la formation (PPF), de 20 000 € pour les interventions dont 10 000 € pour le SSSM, le tout majoré de 1% contenu de la revalorisation du taux horaire par arrêté ministériel.

Les efforts de gestion ont certes permis de contenir le volume des indemnités (formations, manœuvres, permanences, nouveau logiciel de gestion interfacé) ce qui compense en partie la hausse de l'activité opérationnelle (+ 5,6% estimés en 2018). Mais les incertitudes liées au volume annuel de sorties de secours (secours à personnes, aléas climatiques) contraignent le SDIS à être vigilant sur la potentielle évolution de ce poste budgétaire tout au long de l'année.

L'inscription des dépenses imprévues de la section de fonctionnement, le BS si nécessaire, devraient permettre de couvrir les risques financiers liés à une activité opérationnelle exceptionnelle.

b) Anciens SPV :

Le passage en 2017 à une gestion en flux budgétaire de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (PFR) a entraîné un report en 2018 des prestations rattachées aux exercices 2016 et 2017 pour un montant prévisionnel de 94 000 €. Dès 2019 et au fil des prochaines années, la croissance du nombre d'allocataires, indemnisés via un prestataire sur notre budget, va générer une augmentation annuelle régulière sur ce poste de dépense.

La dernière part de rattrapage (20%) de l'alignement progressif de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélité a été opérée en 2018 et cette dépense n'augmentera plus.

Les annuités d'emprunts

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision BP 2019	EVOLUTION BP2019/ BP2018
Chapitre 66 - Paiement des intérêts	171 929 €	147 121 €	156 681 €	201 949 €	28,89%
Chapitre 16 - Remboursement du capital	481 620 €	482 273 €	546 503 €	480 867 €	-12,01%
TOTAL	653 549 €	629 394 €	703 184 €	682 816 €	-2,90%
Ratio d'endettement	3,68%	3,57%	4,01%	3,82%	-4,65%

(capital de la dette + intérêts) / recettes réelles de fonctionnement

Le SDIS prévoit de recourir à l'emprunt en 2019 (cf recettes d'investissement p 5) :

- pour la participation de 2 650 000 € du Département au financement de la construction du CIS Lons-le-Saunier, pour moitié de l'opération et remboursé sous forme d'annuités d'emprunt
- pour la construction de la nouvelle plateforme logistique départementale, à hauteur d'un montant à déterminer selon les capacités d'autofinancement.

Un recours complémentaire à l'emprunt ne serait pas nécessaire au financement, par le SDIS, de la construction des nouvelles casernes (Les Rousses, Les Combes, Orchamps-Chaux, Arbois).

En 2018, l'endettement du SDIS était de 6 668 461 € pour un montant initial d'emprunt de 10 359 418 €. En 2019, sur la base d'un taux estimé à 2% pour le nouvel emprunt, l'endettement atteindrait 10 923 729 € pour un montant initial d'emprunt de 14 089 406 €.

Les intérêts d'emprunt sont estimés à 201 949 € en 2019 soit + 28,89 % lié à l'emprunt pour l'opération CIS LONS-LE-SAUNIER et Plateforme Logistique.

Situation particulière des amortissements et de leur neutralisation

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision BP 2019	Evolution BP 2019 / BP2018
Dotation aux amortissements	2 794 946 €	3 012 732 €	3 003 160 €	3 245 889 €	8,08%
Neutralisation des amortissements	450 354 €	371 000 €	0 €	0 €	%
COUT REEL EN FONCTIONNEMENT	2 344 592 €	2 641 732 €	3 003 160 €	3 245 889 €	8,08%

La dotation aux amortissements, inscrite en dépense de fonctionnement, est une opération d'ordre destinée à autofinancer le renouvellement des équipements structurants. Le tableau des amortissements détermine chaque année le montant de la dotation, selon les entrées et sorties.

La neutralisation des amortissements des opérations immobilières permet à l'inverse d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement. Le SDIS ferait le choix a priori comme en 2018 de ne pas neutraliser en 2019 l'amortissement de ses bâtiments afin de préserver ses capacités d'investissement dans une année très lourde.

Il conviendra, notamment en fonction des résultats à la clôture de l'exercice 2018, qui seraient repris avec anticipation au BP 2019 de déterminer si ce choix se confirme, en fonction des besoins à couvrir sur chaque section.

Les dépenses d'investissement

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision BP 2019	Evolution BP 2019/ BP 2018
Dépenses courantes :	2 594 168 €	3 025 768 €	3 358 725 €	3 857 417 €	14,85%
Véhicules	610 615 €	981 463 €	1 605 000 €	1 815 000 €	13,08%
Matériel	653 743 €	788 540 €	691 520 €	833 450 €	20,52%
Habillement	219 447 €	197 923 €	210 000 €	270 000 €	28,57%
Immobilier	164 044 €	190 518 €	185 900 €	308 100 €	65,73%
Autres (capital emprunts, neutral. amort., dépenses imprévues)	946 319 €	867 325 €	666 305 €	630 867 €	-5,32%
Construction ou rénovation d'immobilier :	500 552 €	494 135 €	3 799 700 €	4 977 500 €	31,00%
Caserne d'Andelot en Montagne	73 332 €	253 135 €			0,00%
Caserne de Chauv-Orchamps	- €	4 819 €	390 600 €	417 500 €	6,89%
Caserne des Combes	9 010 €	37 215 €	447 100 €	- €	-100,00%
Caserne des Rousses	5 285 €	- €	122 000 €	- €	-100,00%
Caserne de Lons le Saunier + Pôle Logistique	- €	137 689 €	2 770 000 €	4 070 000 €	46,93%
Caserne d'Arbois	- €	- €	70 000 €	430 000 €	514,29%
Caserne de Lons le Saunier	43 071 €	- €	- €	- €	0,00%
Pôle logistique	624 €	- €	- €	- €	0,00%
Caserne de Dole	229 579 €	61 134 €	- €	- €	0,00%
Caserne de Chaussin	13 557 €	- €	- €		0,00%
Caserne de La Bienne/La Vallée	123 177 €	142 €	- €		0,00%
Caserne La Marre	2 221 €	- €	- €		0,00%
Caserne Chaumergy	331 €	- €	- €		0,00%
Caserne Le Lizon				30 000 €	
Caserne Plateau de Nozeroy				30 000 €	
Autres casernes	365 €	- €	- €		0,00%
TOTAL	3 094 720 €	3 519 903 €	*7 158 425 €	*8 834 917 €	23,42%

*Hors reports de crédits

Les autorisations de programme

Les dépenses d'équipement en autorisations de programme représenteront près de 57% des dépenses d'investissement inscrites au BP 2019 contre 53% en 2018. Les crédits de paiement, correspondant aux frais d'études et aux travaux liés à la construction de biens immobiliers (casernes, atelier), seront multipliés par 1,31 en 2019 pour atteindre 4 977 500 € d'investissement.

Les véhicules

L'achat de véhicules représentait 1 605 000 € de crédits au BP 2018, soit une augmentation de 190 000 € par rapport à 2017. En 2019, il est envisagé d'inscrire 1 815 000 €. Ces investissements traduisent la volonté du SDIS de poursuivre l'effort entamé depuis 2017 pour le renouvellement de son parc de véhicules, d'âge moyen de 14 ans, considéré comme vieillissant pour les véhicules incendie.

Le matériel

Les dépenses en matériel avaient baissé de 9,58% au BP 2018 ; en 2019 elles pourraient être de 833 450 € et concerneraient principalement :

- l'acquisition de matériel technique (367 000 €),
- l'achat de matériel d'incendie et de secours (138 000 €),
- l'acquisition de droits d'utilisation de logiciels informatiques (276 000 €),
- le renouvellement annuel d'un cinquième du parc informatique, soit 250 machines (42 500 €).

Si des ressources supplémentaires émergeaient de la négociation en cours avec l'ARS, un transfert de la section fonctionnement vers section d'investissement serait envisagé au BP ou au BS pour du matériel perfectionné médico-secouriste. En effet les missions qui seraient accomplies par le SSSM en remplacement du SMUR nécessitent un matériel plus adapté.

Les autres dépenses d'équipement

Les autres dépenses d'investissement correspondent principalement au remboursement du capital de la dette pour un montant de 480 867€ (546 503 € en 2018).

SYNTHESE

Recettes prévisionnelles

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision BP 2019	Evolution N-1
Contribution du Département	7 829 548 €	7 629 548 €	7 629 548 €	7 629 548 €	0,00%
Contribution des Communes et EPCI	8 849 373 €	8 847 849 €	8 849 373 €	8 849 373 €	0,00%
Produits des services	666 933 €	758 260 €	744 520 €	940 000 €	26,26%
Autres ressources de fonctionnement	414 991 €	403 954 €	1 350 856 €	1 072 729 €	-20,59%
Ressources en provenance de l'investissement	450 354 €	372 397 €	- €	- €	0,00%
TOTAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 211 199 €	18 012 008 €	18 574 297 €	18 491 650 €	-0,44%
Recettes ordinaires (FCTVA et FAI)	856 469 €	469 344 €	390 000 €	780 000 €	100,00%
Financement des casernes	429 217 €	676 634 €	1 925 609 €	1 762 837 €	-8,45%
Emprunts (financement des bâtiments)	- €	- €	1 611 630 €	4 200 000 €	160,61%
Amortissements	2 794 192 €	3 085 557 €	3 003 159 €	3 245 889 €	8,08%
Autres recettes d'investissement	873 296 €	5 838 €	280 468 €		-100,00%
* TOTAL des RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 953 173 €	4 237 373 €	7 210 866 €	10 008 726 €	38,80%

*Hors reprise du solde d'exécution N-1

Charges prévisionnelles

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Prévision BP 2019	Evolution BP 2019/BP 2018
Dépenses réelles de fonctionnement	14 912 243 €	14 369 867 €	15 195 988 €	14 963 180 €	-1,53%
Emprunts (frais financiers)	171 929 €	147 121 €	156 681 €	201 949 €	28,89%
Dépenses d'ordre (dotation aux amortissements, autres ...)	2 794 946 €	3 031 462 €	3 221 628 €	3 245 889 €	0,75%
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	17 879 118 €	17 548 450 €	18 574 297 €	18 411 018 €	-0,88%
Equipements	2 162 746 €	2 666 630 €	3 570 128 €	8 354 050 €	134,00%
Emprunts (capital)	481 620 €	482 273 €	546 503 €	480 867 €	-12,01%
Neutralisation des amortissements	450 354 €	371 000 €	- €	- €	0,00%
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	3 094 720 €	3 519 903 €	*7 158 425 €	*8 834 917 €	23,42%

*Hors reports de crédits ils étaient de 3 041 794 au BP 2018 et ils ne sont pas encore connus pour le BP 2019 à ce jour

Synthèse

Le budget 2019 pourrait être le plus fort BP d'investissement dans l'histoire du SDIS du Jura.

La nécessité pour le SDIS de s'adapter aux besoins financiers et aux exigences techniques liées à la hausse de l'activité opérationnelle, contraint l'établissement à réorienter ses crédits budgétaires en fonction.

Dans cette perspective, les efforts sur les effectifs de sapeurs-pompiers, toujours à l'étude, tout comme sur le renouvellement du parc de véhicules d'intervention, ou encore la construction engagée de nouveaux centres d'incendie et de secours et des services logistiques, permettraient au SDIS de maintenir une capacité opérationnelle satisfaisante sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, le SDIS s'ingénie à trouver des solutions permettant de financer la hausse prévisionnelle des dépenses sans contribution supplémentaire du Département, des communes et des EPCI.

Les ajustements au DOB et au BP seront liés au niveau de recette ARS et à la subvention d'investissement espérée du Département.

Les prévisions budgétaires exposées dans le présent rapport restent cependant provisoires dans l'attente des résultats de l'exercice 2018. Une évaluation plus fine des besoins et de leurs financements sera réalisée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire puis du vote du Budget Primitif 2019, grâce à la reprise, partielle ou totale, des excédents cumulés et à la prise en compte des reports en investissement.

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement sera ainsi établi, prenant également en compte les arbitrages budgétaires définitifs.

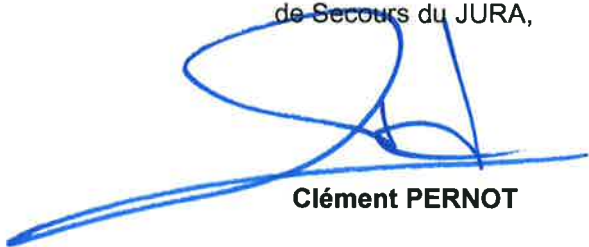
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS pour l'exercice 2019.

DECISION N° C 2018-29 DU 18 DECEMBRE 2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le rapport sur l'évolution des ressources et des charge du SDIS pour l'exercice 2019.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 21 DEC. 2018
Affiché le 21 DEC. 2018
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT